

09/04/19

Florent Guillaume A H. Leboun . J. Chamer

Direction générale adjointe Territoires

Direction
De l'ingénierie, du tourisme
et de l'environnement

Affaire suivie par Céline Riou Tél: 02 41 81 43 59 c.riou@maine-et-loire.fr

*Références* 2019/S087 – CR



Angers, le 0 2 AVR. 2019

Monsieur Jean-Jacques Girard Président de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe 103 rue Charles Darwin 49125 Tiercé

Objet: Avis sur le dossier de modification simplifiée N°1 du PLU de la commune des Rairies

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis par courrier électronique le 19 mars 2019, le dossier de modification simplifiée N°1 du PLU de la commune des Rairies.

L'évolution du document d'urbanisme concerne une règle relative aux toitures au sein des zones Ua et Ub afin de permettre la création d'un sas au droit de l'entrée de la Mairie et la construction en modulaire d'un restaurant scolaire.

Ce projet ne remet pas en question les enjeux du Département. Par conséquent, j'émets un avis favorable sur le dossier de modification simplifiée du PLU des Rairies, tel qu'il m'a été présenté.

La Direction de l'ingénierie, du tourisme et de l'environnement se tient à votre disposition pour vous apporter tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, le Vice-président délégué aux territoires

Gilles Grimaud

